

Public

amnesty international

Tchad/Soudan

Les violences du Darfour atteignent le Tchad

**Les milices janjawids du Soudan attaquent
certaines ethnies au Tchad**



Juin 2006

Index AI : AFR 20/006/2006

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL, 1 EASTON STREET, LONDON WC1X 0DW, ROYAUME-UNI

TRADUIT PAR LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL (ÉFAI), FRANCE

Amnesty International

Tchad/Soudan

Les violences du Darfour atteignent le Tchad

Les milices janjawids du Soudan attaquent certaines ethnies au Tchad

ÉFAI

Résumé

Index AI : AFR 20/006/2006

Une nouvelle tragédie en matière de droits humains est en train de se dérouler dans l'est du Tchad. Elle est la conséquence directe de la crise qui touche depuis longtemps déjà, au Soudan, la région du Darfour, de l'autre côté de la frontière. Là, les Janjawids, qui sont soutenus financièrement par le gouvernement soudanais, ont attaqué et systématiquement déplacé les ethnies liées aux groupes armés soudanais opposés au gouvernement du Soudan. Au Darfour, les Janjawids, qui agissent souvent avec l'appui de l'armée de l'air soudanaise, ont provoqué le déplacement forcé de quelque deux millions de personnes et causé la mort de milliers d'individus. Ces combattants impitoyables et itinérants étendent à présent leurs agissements à l'est du Tchad. Ils s'en prennent dans cette région à divers groupes ethniques qui se définissent eux-mêmes, ou sont définis par d'autres, comme des « Africains » et non comme des « Arabes ». Les Janjawids volent leur bétail, qui représente leur principale richesse, les chassent de leurs habitations et de leurs villages, et tuent et dispersent la population.

Les incursions des Janjawids ont pour conséquence, au Tchad, de faire disparaître tout le long de la frontière qui sépare les deux pays certaines communautés telles que les Dajos, les Mobehs, les Masalits et les Kajaksas, entre autres. Bien que ces incursions aient lieu au moins depuis 2003, elles sont devenues beaucoup plus fréquentes, intensives et violentes depuis les derniers mois de l'année 2005, avec la détérioration des relations entre les gouvernements du Soudan et du Tchad. Les attaques des Janjawids sèment par ailleurs la division. En effet, certaines communautés tchadiennes ont fait l'objet d'attaques ciblées, manifestement en raison de leurs richesses et pour des motifs ethniques ou autres, alors que d'autres ont été épargnées ou se sont mises à participer activement avec les Janjawids à des agressions contre leurs voisins.

Le gouvernement soudanais n'a pris aucune mesure pour faire cesser ces attaques ou pour contrôler et désarmer les Janjawids, malgré les engagements qu'il avait pris en ce sens, ou pour traduire en justice les dirigeants et les membres de ces milices qui ont commis de graves atteintes aux droits humains. Bien au contraire, les forces soudanaises ne patrouillent pas efficacement le long de la frontière et ne font rien pour intercepter ou pourchasser les Janjawids ou pour protéger la population civile sur laquelle s'abattent ces derniers. Elles continuent de soutenir les milices janjawids, dont les combattants sont vêtus d'uniformes semblables à ceux de l'armée soudanaise et détiennent apparemment des documents d'identité les identifiant comme des membres des forces paramilitaires

soudanaises. Les raids de ces milices coïncident souvent avec des attaques menées contre le gouvernement tchadien par des groupes armés tchadiens basés au Soudan ; les Janjawids profitent alors en effet de l'absence des troupes gouvernementales tchadiennes pour fondre sur des civils sans défense.

Dans ces circonstances, le gouvernement du Tchad préfère utiliser ses troupes pour se défendre contre les groupes d'opposition armés plutôt que pour protéger la population civile contre les attaques des Janjawids. Le gouvernement n'a pas placé de troupes pour sécuriser la frontière orientale du pays et pour protéger les communautés qui y vivent contre les incursions des Janjawids. Face à la menace de nouvelles attaques de groupes d'opposition armés, il a rappelé tous les effectifs militaires déployés dans des zones rurales, laissant ainsi la population locale à la merci des attaques des Janjawids.

Depuis septembre 2005, les attaques menées par les Janjawids dans l'est du Tchad ont provoqué le déplacement forcé de 50 000 à 75 000 personnes. Un grand nombre de ces personnes déplacées se trouvent toujours au Tchad, mais au moins 15 000 d'entre elles, qui n'avaient pas accès à d'autres solutions moins dangereuses, ont fui au Darfour, malgré le conflit et les troubles qui s'y poursuivent. La population déplacée ne reçoit pratiquement aucune aide humanitaire et, au moins au Tchad, les gens qui ont été déplacés se sont regroupés dans des camps informels où ils restent souvent exposés au risque de nouvelles attaques.

Comme l'on pouvait s'y attendre, des communautés tchadiennes cherchent maintenant à acquérir des armes modernes pour assurer leur défense, ce qui laisse présager une escalade de la violence. D'autres, y compris des enfants, sont recrutés pour rejoindre les rangs de l'Armée de libération du Soudan (ALS), groupe armé qui se bat contre le gouvernement soudanais.

Il est nécessaire que des mesures soient prises d'urgence par les Nations unies, par l'Union africaine et, en particulier, par les deux gouvernements concernés, si l'on veut désamorcer cette nouvelle crise qui se dessine dans l'est du Tchad. Ils doivent chacun faire tout ce qui est en leur pouvoir afin d'atteindre trois objectifs clés : protéger les civils contre les attaques ; assurer la fourniture d'une aide humanitaire et veiller à ce que les organisations humanitaires et les observateurs des droits humains puissent se rendre sur place ; faire cesser l'impunité pour les atteintes aux droits humains, à la fois au Soudan et au Tchad.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : Chad/Sudan: Sowing the seeds of Darfur – Ethnic targeting in Chad by Janjawid militias from Sudan

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – juin 2006.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : www.efai.org

Sommaire

<i>1. Schémas des attaques et des déplacements.....</i>	<i>3</i>
<i>2. Les groupes pris pour cibles et leurs agresseurs.....</i>	<i>8</i>
<i>3. Le contexte juridique</i>	<i>10</i>
<i>4. La responsabilité du Soudan dans les atteintes aux droits humains commises au Tchad.....</i>	<i>11</i>
<i>5. L'incapacité du Tchad à protéger les populations civiles.....</i>	<i>12</i>
<i>6. L'absence d'aide humanitaire.....</i>	<i>13</i>
<i>7. Les craintes pour l'avenir</i>	<i>14</i>
<i>8. Conclusion.....</i>	<i>15</i>
<i>Recommandations.....</i>	<i>17</i>

1. Schémas des attaques et des déplacements

En juin 2006, des chercheurs d'Amnesty International se sont rendus dans des zones situées le long de la frontière orientale du Tchad avec le Soudan. Ils ont trouvé une population civile plongée dans le plus grand désarroi, frappée et dispersée par les attaques transfrontalières récurrentes des Janjawids venus du Darfour (Soudan). Les modalités et l'intensité de ces attaques variaient en fonction du lieu et du moment, mais aussi de la capacité des Janjawids à les mener sans difficulté. Toutefois, on a pu constater une nette augmentation de ces opérations à la fin de l'année 2005 et dans les premiers mois de l'année 2006, à mesure que les relations entre le Tchad et le Soudan se dégradèrent.

Dans le même temps, des groupes armés tchadiens basés au Soudan se préparaient à frapper le gouvernement du Tchad. Ils ont mené plusieurs attaques, notamment à Adé et à Borota, le 16 décembre 2005, et un assaut de grande envergure qui a échoué sur Adré, le 18 décembre. Fin décembre, divers groupes armés ont créé le Front uni pour le changement démocratique (FUCD). Une tentative avortée de prise de la capitale tchadienne, N'Djamena, a également eu lieu le 12 avril 2006.

Face à cette menace, le gouvernement du Tchad a déplacé ses forces armées pour défendre des points d'entrée stratégiques au niveau du Soudan occidental. De ce fait, certaines zones situées le long de la frontière orientale se sont retrouvées dépourvues de toute présence militaire, et la population civile a été livrée à elle-même. Les Janjawids ont alors intensifié les attaques sur ces zones, provoquant la fuite de milliers de civils qui sont ainsi devenus des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Des personnes ont parfois traversé le Darfour, déchiré par la guerre, pour tenter d'échapper à ces attaques.

Pour l'heure, la situation des zones les plus méridionales situées le long de la frontière Tchad-Soudan représente la plus grande source de préoccupation. Ces zones ont été abandonnées par le gouvernement tchadien et ses forces armées. Désormais, les Janjawids peuvent y opérer sans aucune opposition et en toute impunité. Du fait de leurs agissements, les populations locales ont eu des difficultés à s'échapper vers le nord, où subsiste une certaine présence militaire gouvernementale tchadienne. En conséquence, des milliers de personnes ont franchi la frontière pour se réfugier au Soudan.

Modes opératoires des Janjawids

Lorsque l'on étudie le schéma des attaques et les différents groupes ethniques pris pour cibles dans l'est du Tchad, on peut considérer que la zone frontalière de 600 kilomètres d'Adré (au nord) à Tissi (au sud), comporte trois parties. La première, d'Adré vers Adé (en descendant vers le sud) recoupe largement le territoire traditionnel des Masalits (Dar Masalit). Le secteur central, d'Adé au Ouadi Azoum, et le secteur le plus au sud, du Ouadi Azoum à Tissi, jouxtent les frontières avec le Soudan et la République centrafricaine. Ils se situent dans le Dar Sila, les terres traditionnelles des Dajos. Le Ouadi Azoum est un grand cours d'eau qui devient une barrière infranchissable pendant la saison des pluies.

Les attaques des Janjawids visant les communautés de la zone frontalière orientale du Tchad tendaient à prendre deux formes. Les attaques du premier type, qui ont commencé en 2003, étaient des raids de petite échelle destinés surtout à voler le bétail, généralement gardé à une certaine distance des villages. Les gardiens de bétail étaient tués s'ils résistaient aux Janjawids, mieux armés, mais les villages eux-mêmes n'étaient pas attaqués.

Toutefois, à mesure que leurs incursions devenaient plus fréquentes, les Janjawids ont commencé à s'attaquer directement aux villages, parfois de manière répétée sur plusieurs jours ou à certaines périodes du mois, jusqu'à ce que la plupart des villageois aient été tués ou contraints de fuir. Les villages finissaient ainsi par être totalement pillés. Dans la zone s'étendant d'Adré à Adé, et dans

certaines endroits du secteur compris entre le Ouadi Azoum et Tissi, ces actes constituaient la dernière phase de l'évolution des attaques avant que les populations, totalement spoliées de leurs biens, ne soient finalement déplacées.

Entre Adé et le Ouadi Azoum et, dans certains cas, entre le Ouadi Azoum et Tissi, à mesure que les attaques du premier type s'intensifiaient, plusieurs villages ont regroupé leur bétail dans une zone centrale afin de renforcer la protection des bêtes. Les Janjawids se sont alors intéressés à ces concentrations de bétail et ont commencé à attaquer les villages qui les entouraient lorsque les habitants cherchaient à se défendre. Ils ont ainsi fait de nombreux morts parmi les populations visées.

Pour mener des attaques de plus grande ampleur, les Janjawids doivent être nombreux et jouir d'une certaine liberté de mouvement, et ils ont eu tendance à profiter des moments où le gouvernement et l'armée du Tchad n'étaient pas en mesure de riposter. En conséquence, ces attaques ont eu lieu pendant que le gouvernement tchadien, préoccupé par la menace du FUCD, avait retiré ses forces des zones rurales pour empêcher ou contrer les opérations de ce groupe.

Lorsqu'ils organisent des attaques plus concertées, les Janjawids divisent généralement leurs forces. Une partie d'entre eux s'attaque au bétail. Un deuxième groupe encercle le ou les villages visés, afin de permettre au premier de s'enfuir avec le bétail, puis il attaque directement ce ou ces villages. Les hommes sont tués mais les femmes et les enfants, qui ont souvent déjà pris la fuite, semblent être épargnés. Tous les biens des villageois sont emportés. Parfois, les Janjawids lancent des raids répétés sur plusieurs jours, afin de faire en sorte que rien ni personne ne subsiste dans la zone ciblée.

Ces attaques ont eu pour conséquence globale des déplacements en masse. Les Janjawids ont mené deux grandes attaques qui semblaient destinées à chasser les habitants et pas simplement à voler le bétail : le 26 septembre 2005, dans le canton de Koloy, et le 3 mars 2006, dans le canton de Ouadi Kadjo. Ces opérations ont été suivies d'assauts sur les villages du centre où s'étaient réfugiées les personnes déplacées par les attaques antérieures. En butte à de nouveaux harcèlements et violences, les déplacés ont dû s'enfoncer à pied dans les terres pour s'éloigner de la frontière, recherchant une sécurité relative à Goz Beïda.

Selon les populations locales, ces attaques comportent des motivations racistes, similaires à celles qui ont été constatées au Darfour, où les Janjawids criaient « *Mort aux Noubas* » et des menaces comparables, en proclamant que la terre leur appartenait. Cela peut expliquer pourquoi les raids janjawids ont provoqué la destruction totale des villages et le massacre de leurs habitants, quand ces derniers n'avaient pas pris la fuite. Ce schéma semble indiquer que les attaques ne visent pas seulement un gain matériel : elles paraissent plus spécifiquement destinées à briser la résistance des populations locales et à forcer ces dernières à quitter définitivement leurs terres.

Des dizaines de milliers de civils tchadiens ont été contraints de fuir leurs foyers, certains à la suite d'attaques directes, d'autres par peur d'une attaque imminente. Si les attaques de grande envergure ont été les principaux déclencheurs des déplacements, la pression constante des raids de moindre importance a eu pour effet de ponctionner des ressources indispensables aux communautés locales. L'insécurité persistante et la crainte d'autres attaques a graduellement modifié la démographie de la région. Les populations prises pour cibles ont été repoussées de la frontière vers l'intérieur des terres ou contraintes de se regrouper avec d'autres personnes déplacées.

Entre Adré et Adé : le secteur septentrional

La plupart des grands déplacements de population civile de cette région, la plus au nord, ont eu lieu entre décembre 2005 et mars 2006. Les personnes déplacées venaient en majorité de lieux comme Gabina, Tandour, Gofota, Nakulota, Birkenji et Sissi. Elles ont fui la frontière pour gagner des zones situées plus à l'ouest, autour de Gongor, Tuer, Alacha, Borota et Layana. D'autres sont allées plus au

sud, vers Koloy. Après mars 2006, les attaques des Janjawids dans le secteur le plus septentrional ont paru diminuer. Cette diminution peut s'expliquer par une coopération accrue entre le Groupe des 19, une faction de l'Armée de libération du Soudan (ALS), et le gouvernement tchadien, susceptible de représenter une menace pour les Janjawids. Il est également possible que les raids janjawids des mois précédents aient totalement épuisé les richesses et le bétail des populations locales.

Lors d'un épisode caractéristique de cette région, le 16 décembre 2005, les Janjawids ont attaqué un groupe de villages majoritairement masalits et ouaddaïs, seulement quelques heures après une attaque du FUCD sur Adé et Borota, semble-t-il. Ils ont d'abord pris d'assaut le village le plus au nord, Nakulota, où ils auraient tué six personnes, puis celui de Bir Kedouas. D'autres villageois se sont enfuis vers l'ouest, alors que les Janjawids établissaient un véritable cordon autour d'eux. Des villageois ont déclaré à Amnesty International, en juin 2006, qu'ils n'avaient pu emporter que les vêtements qu'ils portaient au moment de s'enfuir. Le lendemain, les Janjawids se sont dirigés sur trois villages situés plus au sud, Birkenji, Sissi et Kateliti, mais les habitants ont fui à leur approche et ont pu s'échapper sans perte humaine.

Deux survivants de l'attaque contre Bir Kedouas ont relaté la mort d'Abdelkarim Abdulaye, l'imam local, âgé de soixante-dix ans, et de Husna Juma, une fillette de trois ans.

« Aux environs de 10 heures, la population était au village quand les Janjawids sont arrivés, ils étaient plus de 300, et ils étaient composés de trois colonnes et se dirigeaient dans des directions différentes, ils poussaient des youyous, ils criaient "nous sommes venus pour tuer les esclaves noirs", ils sont rentrés dans les maisons et ont poursuivi les gens qui essayaient de fuir. Je courais à côté de l'imam qui était très âgé. Il a été atteint par quatre balles qui l'ont touché au dos et à la jambe. Ils ont ensuite mis le feu au village, seules 10 d'entre les 100 maisons ont été épargnées. Les gens se sont réfugiés dans le village de Muruske. »

AA, un habitant de Bir Kedouas

BB, le père d'une fillette de trois ans qui a été tuée, témoigne :

« Quand les Janjawids sont arrivés, j'ai pris ma fille dans mes bras pour courir, une balle m'a atteint à la jambe droite et je ne pouvais plus courir vite, c'est à ce moment que ma fille Husna a été touchée. »

Les populations locales déplacées ont indiqué à Amnesty International que les Janjawids les avaient pris pour cibles sans s'attaquer aux communautés arabes nomades baggaras, qui sont essentiellement des bergers, ni aux Mimis. Ces communautés vivent de part et d'autre de la frontière soudano-tchadienne. Des habitants ont également signalé que des membres de ces communautés vivant au Soudan avaient participé aux attaques des Janjawids vers la fin 2005, vêtus de treillis militaires soudanais. Ils ont aussi affirmé que des Baggaras et des Mimis vivant du côté tchadien de la frontière, ainsi que des membres de la communauté tama, avaient aidé les Janjawids, en fournissant des informations sur l'emplacement du bétail et les meilleures heures et voies d'accès pour attaquer.

Entre Adé et le Ouadi Azoum : le secteur central

Cette région centrale, qui comprend les cantons de Koloy et de Ouadi Kadjo, a également connu une augmentation des attaques janjawids en 2003. Les Janjawids ont tué ou blessé les habitants et volé le bétail pour le ramener au Soudan. À mesure que les attaques gagnaient en intensité et en fréquence, les habitants des villages affectés ont essayé de protéger le bétail restant en le regroupant dans une zone centrale. Cette concentration de richesses n'a toutefois servi qu'à attirer des attaques mieux coordonnées sur une plus grande échelle. Ces attaques n'ont apparemment pas été organisées uniquement pour voler la totalité du bétail, mais également pour briser toute forme de résistance dans la zone et forcer les populations visées à quitter la région.

La première grande attaque janjawid a eu lieu le 26 septembre 2005. Elle visait la zone située autour du village de Koumou. Les Janjawids ont tué 55 personnes et provoqué le premier déplacement en masse depuis les villages frontaliers près de Koloy, le chef-lieu du canton. Cette attaque a été organisée malgré la présence de troupes gouvernementales tchadiennes à Ad , à quelque 60 kilomètres de distance, et d'une force plus réduite à Modaina, à 20 kilomètres. Les Janjawids semblent s'être enhardis car les forces gouvernementales tchadiennes n'avaient pas répliqué à des raids antérieurs de moindre importance.

Après les attaques des groupes armés d'opposition tchadiens sur Ad , Borota et Adr (les 16 et 18 décembre 2005), le gouvernement du Tchad a retiré l'ensemble de ses troupes des zones rurales moins vastes, notamment Ad et Modaina au centre, et Borota au nord (bien que des forces gouvernementales soient retournées à Adé en mars 2006). Dans les mois qui ont suivi, les Janjawids ont mené d'autres attaques contre les villages des cantons de Koloy et de Ouadi Kadjo, tuant les habitants et pillant les biens. Ils ont ainsi provoqué de nouveaux déplacements de civils, d'ampleur plus limitée.

« Le village a été attaqué pendant trois jours, les 5, 6 et 7 février 2006. Au cours de la première attaque qui a eu lieu au ferrick, cinq personnes ont trouvé la mort : Abaker Souleymane, Hassan Ahmat, Dehie Ibrahim, Abaker Mahamat et Hassan Abdoulaye. Les deux autres attaques ont eu lieu au village. Au moment de leur arrivée, ils hurlaient contre les Dajos. Ils disaient : "Sors de ta maison esclave, ce n'est pas ta terre !" Les villageois sont partis immédiatement pour Koloy et à la suite d'une attaque contre ce village, ils l'ont quitté le 30 mars. Koloy a subi trois attaques entre le 30 mars et le 5 avril. »

CC, chef du village de Torora

Les Janjawids ont lancé une deuxième attaque de grande envergure le 3 mars 2006, près de N'Djamena, à quelques kilomètres de Modaina. Soixante-douze personnes ont été tuées. Les habitants se sont enfuis pour échapper à cette attaque : certains sont partis vers le village de Koloy, d'autres ont traversé la frontière pour passer au Soudan, d'autres encore sont allés vers le sud, à Dogdore (que l'on écrit également DogDore).

« Le 3 mars 2006, vers 5 heures du matin, les Janjawids ont attaqué le campement où nous gardions le bétail [situé à 1 km du village]. Après les trois pillages, nous avons décidé de regrouper notre bétail au centre des trois villages : N'Djamena, Modaina, and Moukchacha. Lorsque les gens des autres villages ont entendu le bruit de l'attaque, ils sont venus en courant à l'enclos. Mais les Janjawids avaient tendu des embuscades entre l'enclos et les villages. Beaucoup d'entre nous ont été tués. Nous avons dû abandonner le bétail et revenir à nos villages. Mais sur le chemin du retour, nous avons entendu des coups de feu qui venaient maintenant des villages que nous venions de quitter. Les Janjawids avaient profité de notre absence pour encercler les villages, et quand nous avons voulu rentrer, ils ont tiré sur nous. Dans les villages, ils ont tué autant d'hommes qu'ils ont pu. Dans les jours qui ont suivi, ils n'ont pas cessé de revenir, prenant chaque fois un peu plus de choses, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien à emporter. »

DD, chef du village de Modaina

Les personnes ayant fui vers Koloy pour échapper à l'attaque du 3 mars 2006 ont ensuite subi une autre attaque menée contre Koloy même. Ils ont dû reprendre la fuite, voyageant à pied ou à dos d'âne jusqu'à Goz Beïda. Après ces événements, les cantons de Ouadi Kadjo et de Koloy ont littéralement été vidés de leur population d'origine.

« Après nous être enfuis de N'Djamena, nous nous sommes installés avec les affaires qui nous restaient sous des arbres à la limite de Koloy. Quand nous sommes arrivés au ouadi [Ouadi Kadjo, un cours d'eau saisonnier], les Janjawids nous ont trouvés, ils nous ont attaqués et ont tué trois d'entre nous ; ils ont pris les quelques bêtes que nous avions encore. Ils recommençaient tous les jours. À la fin, après presque 10 jours, ils sont directement venus à l'endroit où nous nous étions installés dans Koloy et ils ont pris tout ce qui nous restait : les lits, les draps, les casseroles, etc. C'était tout ce que nous avions pu emporter. Nous avons alors décidé de partir pour Goz Beïda. Ceux qui avaient des ânes y sont allés à dos d'âne, les autres ont marché. Les moins rapides d'entre nous ont mis quatre jours pour arriver à Goz Beïda. »

EE, un habitant du village de Koloy

De nombreuses personnes déplacées des communautés de la région centrale ont continué de se concentrer près de la frontière à Dogdore, où elles restaient très vulnérables. À la mi-juin 2006, Amnesty International a été informée d'une nouvelle attaque des Janjawids sur un village appelé Kadamo, dans le canton de Sinyar, à quelque 25 kilomètres de Daguessa. Cette attaque était liée à une incursion du FUCD au Tchad. Plus de 20 civils auraient été tués.

Les attaques de mars 2006 visant des personnes ayant trouvé refuge à Koloy et celle de la mi-juin, à Kadamo, montrent la grande vulnérabilité des personnes déplacées le plus récemment. Il y a quelques troupes gouvernementales tchadiennes à Daguessa, à quelque 15 kilomètres de Dogdore, et des groupes de soldats passent parfois par Dogdore, où des forces de l'ALS sont présentes ponctuellement. Dans la région de Tiero, où les personnes déplacées venues du secteur situé le plus au sud se rassemblent, il n'y a pas de troupe gouvernementale. Les membres des communautés déplacées ont déclaré à Amnesty International qu'elles avaient besoin de protection et de sécurité par-dessus tout.

Entre le Ouadi Azoum et Tissi : le secteur méridional

Cette zone a également subi des attaques du premier type, essentiellement des raids avec vols de bétail. Toutefois, le gouvernement tchadien y a renforcé la présence militaire pendant une période donnée et chassé activement les Janjawids, ce qui a dissuadé ces derniers de lancer d'autres attaques. Le gouvernement a réagi après l'attaque janjawid contre Ghadar, dans le canton de Fongoro, en janvier 2004. Trois personnes avaient été tuées. Les autorités tchadiennes ont envoyé des renforts (30 véhicules militaires) à Tissi, afin que l'armée puisse plus facilement organiser des patrouilles mobiles et repousser les attaquants janjawids vers le Soudan. Ces mesures ont apporté une certaine stabilité et sécurité à la zone, jusqu'à l'attaque du FUCD contre N'Djamena, la capitale du Tchad, en avril 2006.

Après cette attaque, le gouvernement tchadien est resté engagé dans quelques escarmouches avec les forces du FUCD, avant de retirer la totalité de ses forces et de ses représentants de la région, à la fin du mois de mai. Ce retrait a laissé la zone et ses habitants dans une situation de vulnérabilité face à de nouvelles attaques de plus grande intensité. Celles-ci n'ont pas tardé à se produire. En juin 2006, les villageois ayant fui vers le nord depuis Eid al Ghanam, Barungo et Hadjer ont déclaré à Amnesty International que les Janjawids leur avaient volé du bétail à plusieurs reprises et avaient menacé de tuer quiconque leur résisterait.

Autour de Maguila, à une vingtaine de kilomètres de Harraza, un groupe de villages aurait subi des attaques répétées, dont une le 27 avril, qui a fait 11 morts et 17 blessés. Ces attaques étaient du second type (elles visaient directement les villages) et s'apparentaient à celles menées contre les villages de Koumou et de N'Djamena, dans la zone frontalière centrale.

« Le 12 avril 2006, vers 7h30, un groupe de rebelles tchadiens dirigé par le Dr Hassan Al Djinedi [un des dirigeants du FUCD] [a attaqué] la garnison de Tissi, et après quelques heures de combat, les forces gouvernementales [se sont retirées] de Tissi. Les rebelles [ont occupé] la garnison puis sont

repartis le jour même. Vers 14 heures, les Janjawids [sont venus] piller la caserne et prendre les armes, les munitions, les couvertures et tout ce qu'ils pouvaient emporter. Dans la nuit, le groupe armé [est revenu] occuper la caserne. Il [est reparti] le lendemain. Des villageois [ont décidé] de quitter Tissi pour Bolong [Bolong est une zone constituée de cinq villages]. Après le départ du groupe armé et le retrait des forces gouvernementales, les Janjawids [sont revenus] plusieurs fois pour piller les maisons, les commerces ainsi que des ferricks. Ils ont fait la même chose avec les villages avoisinants : Birnahal (le 17 avril), Harraza (le 18 avril), Maguila (le 27 avril), Eid al Ghanam (le 18 avril), Gozamimi et Amsisi. Onze jours après la grande attaque contre Tissi, les militaires tchadiens [sont revenus] séjourner durant dix jours dans la zone et ont lancé des attaques contre trois villages soudanais [perçus comme ayant des sympathies envers le FUCD] : Abarjaradil, Gantur et Garaï. Des échanges de coup de feu ont eu lieu avec les Janjawids, trois d'entre eux ont été tués et 20 autres ont été faits prisonniers. À la veille de l'élection présidentielle [mai 2006], l'armée est repartie et les Janjawids sont revenus pour piller à nouveau les villages avoisinants. Le village de Maguila a été attaqué et 17 personnes ont été tuées. »

FF, un employé de l'administration locale de Tissi

2. Les groupes pris pour cibles et leurs agresseurs

La région orientale du Tchad affectée par les incursions des Janjawids abrite, à l'instar du Darfour, un mélange complexe de groupes ethniques différents dont certains s'identifient, et sont désignés par les autres, comme « *africains* » et d'autres comme « *arabes* ». Ces définitions qui ne sont pas absolues peuvent évoluer et se modifier. C'est ainsi qu'un groupe perçu comme « africain » à l'est du Tchad peut avoir adopté très récemment une identité « arabe » au Darfour en raison des pressions complexes résultant du conflit. Dans ce cadre, ce sont les groupes « africains », qui sont les plus nombreux et les plus riches en termes de possession de bétail, que les Janjawids prennent pour cibles. Toutefois, des petits groupes ethniques considérés localement comme « africains » ont conclu des alliances avec les Janjawids ; ceci les met à l'abri des attaques et les conduit, dans certains cas, à se joindre aux Janjawids pour attaquer d'autres populations locales. Ces alliances ne sont cependant pas généralisées et elles varient dans chacune des trois régions. C'est ainsi que les Janjawids peuvent s'allier à un groupe dans une région et le prendre pour cible dans une autre.

Les groupes « *africains* » les plus nombreux et les plus riches qui sont visés varient selon les régions :

- D'Adré à Adé : les Masalits et les Ouaddaïs
- D'Adé au Ouadi Azoum : les Dajos et un petit nombre de Zaghawa et de Mobeh
- Du Ouadi Azoum à Tissi : les Masalits, les Ouaddaïs, les Fours, les Dajos, et des groupes plus petits comme les Kajaksas et les Kebets.

Les groupes « *africains* » qui ont conclu des alliances avec les Janjawids sont les Mimis et les Tamas dans la région qui s'étend d'Adré à Adé, les Mimis et les Ouaddaïs entre Adé et le Ouadi Azoum, et les Tamas, les Gimrs, et les Fellatas au sud en direction de Tissi – les alliances sont moins tranchées le long de la frontière méridionale que dans les deux autres régions. Comme d'autres groupes locaux « arabes », ces populations ont échappé aux attaques des Janjawids qu'elles ont aidés, en leur fournissant, semble-t-il, des hommes, des informations ou en les hébergeant pour la nuit au moment des attaques.

« Notre village a été attaqué deux fois le mercredi 12 avril, ils sont arrivés le matin puis sont revenus dans l'après-midi vers trois heures. J'étais présent. Les Janjawids étaient soutenus par les Mimis et les Ouaddaïs, ces derniers sont nos voisins, ils ont vécu avec nous pendant longtemps. »

GG, chef du village d'Agogo

À mesure que les attaques augmentaient en nombre et en ampleur, de nombreux groupes épargnés ont commencé à participer activement aux raids armés contre des villages voisins. Les villageois pris pour cibles ont parfois reconnu certains de leurs agresseurs. Tous les Arabes tchadiens et tous les groupes ethniques africains épargnés par les Janjawids n'ont pas participé aux attaques visant les communautés africaines plus nombreuses. Toutefois, l'escalade de la violence a entraîné une polarisation des identités dans les régions frontalières. Des déplacés avec lesquels les délégués d'Amnesty International se sont entretenus qualifiaient sans hésiter des groupes entiers comme Janjawids, alors que des groupes africains liés aux Janjawids dans une région étaient pris pour cibles dans une autre. Dans certaines zones, des groupes épargnés et qui n'ont pas participé aux attaques craignent d'être victimes de représailles si les populations prises pour cibles décident de s'organiser et reçoivent des armes.

« La première attaque contre le village de Koloy a eu lieu le 20 septembre 2005 vers 7 heures du matin, ils sont revenus le même jour vers 10 heures du matin. Durant ces attaques plusieurs personnes ont été tuées, les Janjawids étaient nombreux, ils étaient autour de 50, en tenue militaire. Ils étaient soutenus par les Arabes des ferricks[voisins]. La veille de cette attaque, les Janjawids avaient passé la nuit au ferrick des arabes [...]. Les Janjawids s'étaient renseignés auprès des enfants dans le ouadi, ils leur posaient des questions sur les propriétaires de bétail. Certains enfants qui refusaient de répondre à leurs questions ont été battus, de la boue chaude a été mise sur leur tête. »

HH, une femme originaire de Koloy

Les motivations et la stratégie : les Janjawids, leurs alliés et le Soudan

Bien que les attaques des Janjawids soient manifestement en grande partie motivées par leur désir de voler du bétail et de s'enrichir aux dépens des groupes sédentaires de l'est du Tchad, elles ont également un aspect ethnique et sont liées à des dynamiques politiques plus larges, en particulier la dégradation des relations entre les gouvernements tchadien et soudanais. Dans ce dernier scénario, les Janjawids, en tant que force armée et soutenue par le gouvernement soudanais, ont agi pour le compte de celui-ci en déstabilisant l'est du Tchad, ce qui a affaibli le gouvernement du président Idriss Déby à N'Djamena. Toutefois, le coût humain des agissements des Janjawids est incalculable et il risque d'augmenter encore.

Les arrangements actuels entre les Janjawids et des groupes comme les Ouaddaïs et les Mimis, dans la région frontalière centrale, ne seront peut-être que temporaires et opportunistes. Ces populations soutiennent probablement les Janjawids par peur d'être attaqués ou parce qu'elles voient dans les raids une occasion d'étendre leur influence. Ces groupes, qui ne sont arrivés dans la région qu'après la grande famine de 1984, n'ont pas les mêmes droits administratifs et fonciers que les Dajos établis de longue date et ils sont toujours considérés comme des « invités » sur les terres de ces derniers.

D'autres facteurs peuvent également expliquer pourquoi certaines zones et certains groupes ont été attaqués. Comme au Darfour, la recherche de terre est probablement l'un des facteurs pour les groupes « arabes » ainsi que pour les Ouaddaïs et les Mimis à Dar Sila. Après les déplacements massifs de population au Darfour, des groupes alliés aux Janjawids ont commencé à s'installer sur les terres récemment évacuées entre Adré et Tawila dans le nord du Darfour ainsi que vers le sud. La région attaquée au Tchad est dans le prolongement direct de cette ligne qui s'étend vers le sud tout au long de la frontière. La terre est fertile et l'eau est abondante, éléments qui sont absents dans les régions désertiques au nord d'Adré et au Darfour septentrional. En juin 2006, les délégués de l'organisation se sont entretenus avec de nombreux déplacés originaires de la région située entre Adé et le Ouadi Azoum et qui, rentrés brièvement chez eux, avaient trouvé des populations qu'ils appelaient Janjawids circulant librement dans la zone, consommant leurs récoltes et faisant pâturer leur bétail autour de leurs villages. D'autres ont affirmé avoir vu des marques ouaddaïs et mimis sur des arbres sur leurs terres, ce qui indiquait un changement de propriétaire.

Les liens ethniques entre les communautés prises pour cibles et le gouvernement tchadien sont aussi à prendre en considération. Les Zaghawas étroitement liés à des membres du gouvernement tchadien sont nombreux au nord d'Adré. L'Armée de libération du Soudan (ALS) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), un autre groupe armé actif au Darfour, opèrent dans la région ; ils y recrutent des membres et l'utilisent comme voie de passage. Les terres des Tamas et d'autres groupes plus petits, qui forment la majorité des troupes du FUCD, sont également au nord d'Adré. Si les Janjawids avaient lancé des attaques de grande ampleur dans cette région, l'un ou l'autre de ces groupes aurait riposté avec force. Les régions de Dar Sila et certaines zones de Dar Masalit sont riches, mais la protection des civils n'y est pas une priorité. L'importance stratégique de la région située au sud du Ouadi Azoum est moindre pour le gouvernement tchadien, car il est plus probable que le FUCD progresse vers la capitale, N'Djamena, depuis la région frontalière située plus au nord uniquement pendant la saison des pluies. Ces régions sont également moins importantes pour l'ALS et le MJE que celles situées au nord d'Adré. Enfin, elles comptent peu pour le FUCD car un nombre relativement peu élevé de ses cadres en sont originaires.

3. Le contexte juridique

Depuis 2003, le conflit du Darfour est caractérisé par des atteintes systématiques et massives aux droits humains, et notamment des homicides illégaux, des déplacements forcés de population, et des actes de torture, y compris des viols, entre autres formes de violences sexuelles, dont les femmes sont les principales victimes. Quelque 200 000 personnes ont trouvé la mort à la suite des violences, et près de deux millions d'autres ont été chassées de leur foyer. Ces atteintes systématiques aux droits fondamentaux, éléments constitutifs d'une catastrophe humanitaire similaire, se répètent au Tchad.

Toutes les parties au conflit du Tchad et du Darfour – les forces armées gouvernementales soudanaises et tchadiennes, les Janjawids et les autres troupes militaires et paramilitaires, ainsi que les groupes armés d'opposition soudanais et tchadiens – sont tenues de respecter les normes du droit international humanitaire qui visent à garantir une protection maximale aux civils victimes du conflit. Toutes ces parties doivent respecter en toutes circonstances les principes fondamentaux du droit international humanitaire et relatif aux droits humains.

Le Soudan et le Tchad sont parties aux Conventions de Genève de 1949. Le Tchad est également partie au Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif aux victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et au Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II). Les règles minimales régissant tous les conflits, y compris un « *conflit armé ne présentant pas un caractère international* », sont énoncées à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, ce qui souligne leur importance fondamentale. Cet article énonce des garanties pour la protection des personnes qui ne prennent pas une part active aux hostilités, à savoir les civils mais aussi les combattants qui ont déposé les armes ou qui sont hors de combat. Il prohibe « *les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment le meurtre sous toutes ses formes* », ainsi que les exécutions en l'absence de certaines garanties judiciaires. La destruction et le pillage de biens civils et de moyens de subsistance sont également prohibés par les Conventions de Genève.

Étant donné que les Janjawids sont armés, et dans une grande mesure contrôlés, par le gouvernement soudanais, on peut arguer que leurs attaques au-delà de la frontière tchadienne sont perpétrées dans le cadre d'un conflit armé international et non simplement d'un conflit interne. Dans ce cas, les attaques menées au Tchad par les Janjawids sont soumises à toutes les règles – conventionnelles et coutumières – relatives à la conduite des hostilités en cas de conflit armé international. Les autorités militaires soudanaises et les membres du gouvernement qui sont responsables de leurs agissements, ainsi que les miliciens directement impliqués, peuvent donc être tenus pour responsables des violations graves du droit international humanitaire commises au Tchad par les Janjawids.

4. La responsabilité du Soudan dans les atteintes aux droits humains commises au Tchad

Le gouvernement soudanais porte une lourde responsabilité dans les atteintes persistantes aux droits humains imputables aux Janjawids qui ne pourraient pas agir sans son soutien, notamment en leur garantissant un sanctuaire au Soudan. Il ne contrôle probablement pas entièrement toutes les forces janjawids, mais les liens qui les unissent sont démontrés, entre autres, par l'incorporation d'un grand nombre de Janjawids dans différentes branches des forces armées soudanaises, notamment les Forces de défense populaires (FDP), les services de renseignement des gardes-frontière et la police de réserve. Les autorités soudanaises ont, semble-t-il, agi de la sorte sans prendre aucune mesure pour veiller à ce que les Janjawids responsables d'atteintes aux droits humains ne puissent être recrutés.

Qui plus est, le gouvernement soudanais n'a pris aucune initiative concertée pour empêcher les Janjawids de franchir la frontière entre le Soudan et l'est du Tchad en vue d'attaquer des civils. Il n'a pas déployé ses troupes le long de la frontière et n'a pas fait intercepter et désarmer les agresseurs janjawids. Enfin, il n'a pas honoré ses engagements découlant des accords internationaux de désarmer les Janjawids dans leur ensemble et il n'a pas traduit en justice les responsables d'atteintes graves aux droits humains.

Amnesty International n'a reçu aucune information laissant à penser que les Janjawids reçoivent une assistance directe des forces armées soudanaises, et notamment de l'aviation, pour mener des attaques au Tchad. Toutefois, des habitants de l'est du Tchad avec lesquels les délégués de l'organisation se sont entretenus en juin 2006 ont affirmé que les Janjawids portaient toujours des treillis militaires soudanais. Les chercheurs d'Amnesty International ont également reçu des copies de documents d'identité abandonnés sur place ou trouvés sur le corps de Janjawids tués au cours des attaques, et qui indiquaient qu'ils appartenaient, ou avaient appartenu, aux milices soudanaises des FDP et aux services de renseignement des gardes-frontière. Au Darfour, à partir de 2003, les Janjawids ont été largement recrutés et payés en tant que membres des FDP pour attaquer et déplacer la population civile.

Des témoins locaux avec lesquels les représentants de l'organisation se sont entretenus au Tchad en juin 2006 ont désigné certains chefs Janjawids soudanais qui participaient aux attaques actuellement menées au Tchad. Les noms étaient pratiquement les mêmes que ceux fournis en 2004 par des victimes au Darfour. Les chercheurs d'Amnesty International s'étaient alors rendus dans les camps de réfugiés de Goz Beïda et de Goz Amer, au Tchad, pour rencontrer des réfugiés soudanais chassés du Darfour par les Janjawids à la suite d'attaques répétées, d'homicides, ainsi que de viols et de pillages systématiques.

Le gouvernement soudanais soutient le FUCD, un groupe armé tchadien opposé au gouvernement du président Idriss Déby, et lui fournit une base opérationnelle. Les activités armées de ce mouvement facilitent effectivement les attaques des Janjawids au Tchad de deux manières.

Tout d'abord, lorsque le gouvernement tchadien est informé du regroupement des forces du FUCD ou qu'il reçoit d'autres informations à propos de l'imminence d'une attaque, il déploie ses propres forces armées pour l'empêcher. Ceci rend d'autres régions ainsi que des concentrations de civils vulnérables et les met à la merci des Janjawids. Ainsi, des villages qui bénéficiaient auparavant d'une certaine sécurité du fait de la proximité des forces armées tchadiennes, sont effectivement sacrifiées durant le processus de redéploiement militaire. Les Janjawids peuvent alors passer à l'attaque en profitant de la vulnérabilité accrue des civils. Il ressort clairement des caractéristiques des attaques dans la région de Koloy que les Janjawids ont obtenu des informations à propos du redéploiement des troupes gouvernementales tchadiennes et en ont profité pour lancer des attaques contre les populations non protégées.

Ensuite, selon un schéma qui se répète dans toute la région frontalière à l'est du Tchad, les Janjawids attaquent des civils au moment où les forces du FUCD lancent des offensives contre le

gouvernement de N'Djamena. C'est ainsi qu'à la fin de décembre 2005, les Janjawids ont lancé des attaques de grande ampleur contre des civils sans défense au Tchad pendant une offensive majeure des FUCD contre Adré, puis le 12 avril 2006 lors de l'attaque des FUCD contre la capitale, et enfin pendant des incursions moins importantes des FUCD au Tchad entre ces deux dates et par la suite. Pendant que l'armée tchadienne était occupée à repousser les attaques du FUCD, les Janjawids ont pu pénétrer au Tchad en plus grand nombre et mener des attaques plus importantes et plus longues que leurs raids habituels. C'est souvent durant ces incursions prolongées que des groupes de villages entiers sont détruits.

Par exemple, l'attaque des Janjawids dans la région de Djawara qui aurait coûté la vie à 118 personnes a eu lieu les 13 et 14 avril 2006 dans la confusion provoquée par l'attaque lancée la veille par les FUCD contre N'Djamena. Selon des habitants de Djawara qui ont été témoins de l'attaque, environ 1500 Janjawids ont pénétré au Tchad pour mener une attaque de grande ampleur car ils savaient que l'armée tchadienne ne serait pas en mesure de riposter. Il semble que les Janjawids peuvent être tenus rapidement au courant des activités du FUCD en observant le regroupement de ses troupes ainsi que les déplacements importants de véhicules, entre autres, et qu'ils exploitent ces informations à leurs propres fins pour lancer des attaques au Tchad. Toutefois, malgré cette coïncidence dans les activités armées, le FUCD ne semble pas soutenir, ni même nécessairement approuver, les incursions des Janjawids au Tchad.

5. L'incapacité du Tchad à protéger les populations civiles

Le gouvernement tchadien ne remplit pas son devoir de protéger les civils habitant le long de la frontière orientale contre les attaques des Janjawids et de leurs alliés. Il affirme être dans l'incapacité de le faire car ses ressources militaires, entre autres, doivent être utilisées à des endroits stratégiques pour repousser les incursions du FUCD à partir du Soudan, ce qui laisse les civils exposés aux attaques des Janjawids.

Tout en reconnaissant que le gouvernement tchadien est confronté à une menace réelle d'attaque du FUCD, Amnesty International estime que l'existence de cette menace ne le décharge pas de son devoir fondamental de protection de la population civile. En dépit des difficultés résultant des désertions au sein des forces armées tchadiennes, ainsi que du manque d'infrastructures et de moyens de communication, les forces armées tchadiennes doivent s'efforcer de mieux protéger les civils. À cet égard, on constate que les Janjawids ne se sont pas jusqu'à présent risqués à attaquer des civils dans les régions où les troupes gouvernementales tchadiennes sont déployées. De même, les villages de Koumou, Harraza et Tissi, entre autres, ont été attaqués par les Janjawids après le retrait des troupes gouvernementales tchadiennes.

Les chercheurs d'Amnesty International qui se sont rendus dans l'est du Tchad en juin 2006 ont recueilli des dizaines de témoignages de personnes déplacées et de parlementaires de la région qui se plaignaient de l'incapacité du gouvernement tchadien et des forces armées à assurer leur protection.

« Le jour de l'attaque contre Djawara, accompagné d'un commandant militaire [...] je me suis présenté à la sous-préfecture de Daguessa. J'ai mis trois heures pour rejoindre la sous-préfecture, je suis parti une heure avant l'attaque. J'ai sollicité de l'aide auprès du sous-préfet. Il a répondu qu'il n'avait pas reçu l'ordre du haut commandement militaire. Je lui ai dit qu'il devait le faire et qu'il n'avait pas besoin d'attendre un ordre. »

II, un habitant du village de Tiero

6. L'absence d'aide humanitaire

Le gouvernement tchadien se dérobe largement à sa responsabilité de fournir une aide aux civils déplacés à l'intérieur de leur propre pays alors que ce devoir incombe en premier lieu à l'autorité nationale. Ainsi qu'un observateur l'a déclaré à Amnesty International, les autorités tchadiennes ont choisi de traiter la question des déplacés de la même manière que celle des réfugiés du Darfour, à savoir comme un problème ne relevant pas de leur responsabilité et qui doit être résolu par la communauté internationale. Officiellement, le gouvernement considère que le problème des déplacés est temporaire et qu'il se résoudra de lui-même une fois que ceux-ci auront regagné leurs régions d'origine.

Le gouvernement préfère ne pas fournir d'aide en arguant que cela pourrait attirer un plus grand nombre de personnes dans les lieux où les déplacés ont déjà trouvé refuge. Il estime également que l'aide pourrait dissuader les déplacés de rentrer dans leurs foyers en cas d'amélioration de la situation dans leur région d'origine. Il s'en remet à la communauté internationale pour prendre la direction des opérations, et notamment pour s'occuper des aspects techniques de la distribution de l'aide.

Les Nations unies n'ont pas reçu de mandat ni de financement pour répondre aux besoins des Tchadiens déplacés à l'intérieur de leur propre pays, et les ressources nécessaires pour aider les 180 000 habitants du Darfour réfugiés au Tchad ne sont toujours pas réunies, malgré des appels aux pays donateurs. Qui plus est, le nombre de réfugiés ne cesse de croître à mesure que les Janjawids lancent de nouvelles attaques contre les civils au Darfour. Le camp de réfugiés de Gaga, qui a ouvert officiellement en mai et qui est le seul à recevoir de nouveaux réfugiés, accueillait quelque 25 000 réfugiés soudanais, dont plusieurs milliers venaient d'arriver après avoir été chassés du Darfour. Des centaines de réfugiés soudanais qui s'étaient installés le long de la frontière dans l'espoir de pouvoir retourner au Darfour se sont mis en marche vers l'intérieur du Tchad en quête de sécurité. Des civils soudanais qui étaient regroupés dans des camps de déplacés au Darfour se sentent tellement en danger qu'un nombre croissant d'entre eux quittent ces camps pour se réfugier au Tchad. Plus de 100 personnes franchiraient chaque jour la frontière tchadienne.

Amnesty International estime pourtant que les Nations unies pourraient, et devraient, s'efforcer de trouver les moyens d'assurer une distribution régulière d'aide humanitaire internationale aux milliers de civils qui sont déplacés dans l'est du Tchad.

L'aide humanitaire réduite qui est apportée aux déplacés à l'intérieur du Tchad est en grande partie fournie par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), présent dans les régions frontalières, ainsi que par des organisations non gouvernementales. Le Programme alimentaire mondial (PAM) envisage de distribuer des semences et des outils afin de permettre à une partie des déplacés de cultiver la terre dans les zones où ils sont provisoirement installés.

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) gère un projet de réinstallation de personnes déplacées. Il mène également des activités limitées de protection à Goz Beida et à Goz Amer, deux des plus anciens centres de déplacés qui ont accueilli des habitants de la région de Koloy, essentiellement au début de mars 2006. Le HCR ne fournit toutefois aucune aide humanitaire à ces groupes.

La situation des Tchadiens déplacés à l'intérieur de leur propre pays, et qui continuent d'arriver dans des régions plus proches de la frontière qui sont peu sûres et où il n'y a aucun camp reconnu ni aucune présence des Nations unies, est particulièrement préoccupante. Dans la confusion persistante, il reste des zones où aucune évaluation des besoins des déplacés n'a eu lieu et aucune aide n'a été fournie. C'est notamment le cas de Tiero, où des déplacés de la région de Djawara se sont réfugiés, et de Daguessa, une localité située à quelques kilomètres seulement de la frontière soudanaise. Aucune évaluation des besoins n'a été effectuée dans la zone frontalière du Sud qui est très étendue.

JJ, représentant du chef du village de Moukchacha, au Tchad, à quinze kilomètres de la frontière soudanaise, qui s'est entretenu en juin 2006 avec des représentants d'Amnesty International, a décrit dans les termes suivants les souffrances que lui-même et d'autres villageois avaient endurées à la suite de déplacements répétés, ainsi que leur sentiment de désespoir :

« Mon village a été attaqué le 3 mars 2006 par les Janjawids. Il était autour de 7 heures du matin. Ils ont attaqué le village par trois endroits différents et sont partis avec 500 têtes de bétail après avoir tué des gens [dont Abdelkerim Issack, imam de la mosquée]. Les Janjawids portaient des uniformes de couleur différente de celui porté par les militaires tchadiens, les uniformes sont de couleur verte avec des tâches marron et blanches [...] En dehors du bétail, les JJ ont également emporté nos vivres. Nous n'avons pas pu enterrer tous nos morts et nous sommes partis deux jours après pour le village de Koloy. Deux semaines après notre arrivée, le village a été attaqué. Deux personnes qui se trouvaient à la mosquée ont été tuées. De Koloy, nous sommes partis pour Goz Beïda, [...] nous étions non loin de l'entrepôt du PAM [le Programme alimentaire mondial] et le sultan nous a trouvé ce site à Gourkouroun. » JJ ajoute que personne ne leur donne rien. Ils peuvent voir le camp pour les réfugiés venus du Darfour, distant de quelques kilomètres seulement. Tout comme ceux-ci, ils doivent fuir les Janjawids et ne comprennent pas pourquoi ces réfugiés sont aidés alors qu'eux ne le sont pas. Il leur est répondu que c'est parce que ces réfugiés viennent d'un autre pays. JJ demande pourquoi eux, des Tchadiens au Tchad, ne reçoivent aucune aide, alors qu'ils sont arrivés sans rien et ne peuvent rentrer chez eux car ils risquent d'être de nouveau attaqués. Sa question est : comment sont-ils censés survivre ?

7. Les craintes pour l'avenir

Il y a maintenant un risque sérieux que la crise humanitaire et des droits humains dans l'est du Tchad empire au cours des semaines à venir, en particulier dans la région au sud du Ouadi Azoum, où le vide politique et l'absence de protection ne font que se creuser. Cette zone et sa population civile ont en effet été abandonnées par le gouvernement et les forces armées du Tchad dès avril 2006, et ni les Nations unies ni aucune organisation non gouvernementale n'y sont représentées. Toutefois, le FUCD a établi une présence non négligeable dans la région d'Um Dukhun, une ville du Soudan située de l'autre côté de la frontière par rapport à Tissi. Le FUCD contrôle ainsi en partie une zone s'étalant vers le Sud, le long de la frontière qui sépare le Soudan de la République centrafricaine. Les Janjawids peuvent maintenant s'en prendre sans entraves, dans le sud-est du Tchad, à une population civile complètement sans défense.

Les civils de cette région ont déjà beaucoup souffert, comme le démontrent les mouvements de réfugiés du Tchad vers le Darfour. Rien qu'en mai et juin, plus de 10 000 Tchadiens ont traversé la frontière à Tissi pour se réfugier au Soudan, où 7 000 Tchadiens vivent déjà dans des camps de fortune. Entre 2 000 et 3 000 autres ont rejoint des proches dans la ville d'Um Dukhun, dont la population a gonflé de 6 000 à 13 000 personnes du fait de l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées. Certains réfugiés ont pu, sous les auspices du HCR, se rendre à Mukjar, plus loin de la frontière, à l'intérieur du territoire soudanais.

D'autres, chassés de leurs habitations dans la région proche de la frontière méridionale, sont restés au Tchad mais ont fui vers le nord, traversant le Ouadi Azoum pour se rendre Dogdore ou Daguessa en quête de protection et de sécurité. Des rescapés interviewés par Amnesty International en juin 2006 ont fait état de modes opératoires terriblement courants chez les Janjawids, lors de leurs attaques suivies de pillages et de destructions.

« Les Janjawids sont arrivés dans mon village, Barungo [5,5 km au nord de Harraza], le samedi à 16 heures. Ils avaient déjà attaqué le village auparavant et volé la plupart de nos bêtes. Cette fois, ils ont pris ce qui restait : les moutons et les chèvres. Nous n'avons pas opposé de résistance et une seule personne a été tuée. Le même jour, les Janjawids ont poursuivi vers le nord et ils ont aussi attaqué les villages de Hidjer et de Eid al Ghanam. Dimanche, certains d'entre nous ont estimé que les choses allaient trop loin et qu'il fallait s'en aller. Le jeudi suivant, la plupart des villageois étaient partis pour venir ici [à Daguessa] ou pour gagner le Soudan. »

KK, un habitant du village de Barungo, près de Harraza

Le conflit, qui a déjà dépassé les frontières du Darfour, risque de s'étendre encore davantage et de s'enliser dans l'est du Tchad. Abandonnées par leur propre gouvernement et constamment attaquées ou menacées par les Janjawids, certaines communautés du Tchad tenteraient actuellement de se procurer des armes plus puissantes, ce qui laisse présager des violences entre communautés tchadiennes. Pour cela, certains groupes s'adressent à l'ALS, tandis que d'autres pourraient se rendre au Soudan, où l'offre d'armes est abondante.

Dans certaines régions de l'est du Tchad, notamment à Dogdore et au sud d'Adré, le Groupe des 19, une faction de l'ALS, a quelque peu protégé des civils tchadiens. Présente dans ces régions, cette faction semble avoir été bien accueillie par la population locale dans la mesure où elle pouvait constituer un obstacle aux attaques des Janjawids. Pour l'heure, il se peut qu'elle ait donné un peu de répit à la population, les Janjawids ayant en effet évité d'attaquer les régions où l'ALS était présente ; cela pourrait expliquer pourquoi la région située entre Adré et Adé a connu une diminution du taux de déplacement de civils. Cela étant, à plus long terme, si les communautés paraissent se rapprocher de l'ALS et si la présence de celle-ci s'affirme au Tchad, elles risqueraient non d'être seulement visées par les Janjawids, comme c'est actuellement le cas, mais aussi de devenir des cibles militaires du gouvernement soudanais qui, jusqu'à présent, n'a pas attaqué le Tchad.

Dans toute la région orientale du Tchad, des civils déplacés constituent un vivier potentiel de nouveaux combattants pour l'ALS. Certains enfants auraient déjà été enrôlés, ce qui laisse présager une participation croissante d'enfants soldats dans le conflit qui se poursuit au Darfour et auquel les diverses factions de l'ALS sont parties.

De nombreux dirigeants locaux ont déclaré à Amnesty International, en juin 2006, qu'ils avaient un besoin criant d'armes. S'ils en obtiennent, le risque de voir couler encore plus de sang est bien réel, car les affrontements entre groupes ethniques ne font qu'augmenter. À ce jour, les Janjawids se sont abstenus d'attaquer des communautés dont ils pensent qu'elles partagent leurs origines ou avec lesquelles ils ont scellé des alliances temporaires, ce qui n'a fait qu'exacerber les divisions ethniques dans l'est du Tchad. Si les groupes ethniques qui ont souffert du fait des Janjawids réussissent à accéder au marché des armements modernes, le conflit pourrait s'étendre de façon dramatique à mesure que les communautés tchadiennes se retournent les unes contre les autres.

8. Conclusion

Comme le montre le présent rapport, une autre grave crise des droits humains est en train de se dérouler dans les régions orientales du Tchad, une crise dont les origines sont intrinsèquement liées à la longue tragédie qui oppose des êtres humains à d'autres au Darfour, dans le Soudan voisin. Les habitants de la partie orientale du Tchad sont aujourd'hui exposés à des attaques et à des exactions systématiques qui non seulement rappellent celles qui se sont produites au Darfour mais qui, dans nombre de cas, sont perpétrées par les mêmes auteurs, les tristement célèbres Janjawids du Soudan. Ces groupes armés impitoyables, qui continuent à agir impunément malgré les nombreux appels lancés par la communauté internationale au gouvernement soudanais, s'intéressent maintenant à la région orientale du Tchad, où ont lieu leurs déprédations. Tout comme au Darfour, ils visent des groupes humains virtuellement sans défense, volant leur bétail (leur principale richesse), les chassant de leurs habitations et de leurs villages, tuant et parfois violant, appauvrissant ceux qui en réchappent.

Plusieurs facteurs ont permis aux Janjawids de continuer à agir ainsi.

Premièrement, à ce jour, le gouvernement soudanais n'a pas respecté les promesses qu'il avait faites de juguler les Janjawids, pas plus qu'il n'a exigé d'eux qu'ils répondent de la dévastation qu'ils ont causée au Darfour.

Deuxièmement, le gouvernement du Tchad, confronté à la question de sa propre pérennité, n'assume pratiquement plus aucune responsabilité dans la protection de la population civile de l'est du pays, proche de la frontière soudanaise. Ses troupes sont déployées pour protéger des installations et des zones militaires et autrement stratégiques et pour les défendre contre les attaques des insurgés, alors que les civils des régions frontalières de l'est sont laissés sans protection, exposés aux attaques des milices janjawids et à la merci des groupes armés soudanais présents dans l'est tchadien.

Troisièmement, on constate une certaine coordination entre les Janjawids et les groupes armés tchadiens opposés au gouvernement et basés au Darfour. Tandis que ces derniers préparent des attaques contre le gouvernement du Tchad, les Janjawids lancent les leurs contre une population civile sans défense, visant certaines communautés et en épargnant d'autres, tout en se tenant à l'écart des zones où les groupes armés tchadiens essaient d'obtenir un soutien.

Quatrièmement, cela fait plusieurs années que la communauté internationale tente de trouver une solution à la crise au Darfour, où des atteintes graves au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits humains, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, se poursuivent en toute impunité. Dans les premiers temps, on pouvait espérer que la décision de déploiement de la MUAS fasse comprendre aux auteurs de ces agissements qu'ils ne pourraient pas continuer à agir ainsi impunément. Cependant la MUAS, dont les moyens étaient insuffisants et le mandat trop limité, n'a pas été en mesure de faire face à ces besoins, ce qui a eu pour résultat qu'elle a perdu de sa crédibilité et n'a pas su inspirer confiance aux habitants du Darfour, c'est-à-dire à ceux-là mêmes qui devaient bénéficier de sa présence.

En mars 2006, à la suite d'une recommandation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, il a été décidé que la MUAS, dont le mandat expire le 30 septembre 2006, serait remplacée par une force internationale placée sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations unies. Le 24 mars 2006, par sa résolution 1663 (2006), le Conseil de sécurité a décidé de « *faciliter la planification préparatoire nécessaire pour un passage de la MUAS à une opération des Nations Unies* ». Jusqu'à présent, le gouvernement soudanais s'est opposé au déploiement de cette mission de maintien de la paix des Nations unies.

Entre-temps, grâce aux efforts renouvelés de la communauté internationale pour mettre un terme au conflit au Darfour, le gouvernement du Soudan et l'une des factions de l'ALS ont signé, en mai 2006, l'Accord de paix sur le Darfour. Par cet accord, les signataires s'engagent à désarmer les Janjawids dans un délai donné. Cet engagement avait déjà été pris précédemment par le gouvernement soudanais, mais il n'avait pas été appliqué.

Les événements qui se déroulent actuellement dans l'est du Tchad sont la conséquence de l'incapacité à faire face à la situation au Darfour. Il est donc capital que les Nations unies et la communauté internationale ne négligent pas la situation au Tchad lors de leur recherche d'une solution générale pour le Darfour. Les conflits connexes ne doivent pas être considérés comme des événements distincts et traités à part. Directement liés à la situation au Darfour, ils doivent faire l'objet d'une recherche de solution conjointe. Une nouvelle tragédie risquerait de se dérouler si le coût d'une amélioration de la situation au Darfour devait être supporté par les habitants de l'est du Tchad, simplement parce qu'ils auraient été relégués au second plan. Dans ce cas, l'image de la communauté internationale et des institutions intergouvernementales, qui ont pour tâche de résoudre les conflits et de préserver le respect des droits humains, s'en trouverait de nouveau ternie.

Recommandations

Certaines mesures doivent être prises de toute urgence si l'on veut mettre fin à la spirale des atteintes aux droits humains dans l'est du Tchad. Il faut notamment protéger les civils contre les attaques ; fournir une aide humanitaire et veiller à ce que les organisations humanitaires et les observateurs des droits humains puissent se rendre sur place, et faire cesser l'impunité pour les atteintes aux droits humains, à la fois au Tchad et au Soudan.

Étant donné que le problème trouve son origine dans l'incapacité à mettre un terme au conflit au Darfour, il est important d'appréhender la situation dans son ensemble pour résoudre la crise humanitaire et des droits humains qui sévit des deux côtés de la frontière. Cependant, la population de l'est du Tchad a besoin d'une aide d'urgence et ne doit pas être l'otage des négociations concernant le Darfour. Le gouvernement tchadien doit immédiatement examiner la situation dans l'est du pays. La communauté internationale doit aider les autorités tchadiennes et intervenir auprès du gouvernement soudanais pour qu'il se penche sur les atteintes aux droits humains commises au Darfour et sur leurs conséquences directes au Tchad.

Protéger les civils

Toutes les parties au conflit :

- les gouvernements du Tchad et du Soudan, ainsi que tous les groupes armés agissant sur le territoire de ces pays, doivent respecter les obligations que leur imposent les normes internationales relatives aux droits humains et le droit international humanitaire, en particulier au sujet de la protection des civils.

Le gouvernement tchadien doit :

- prendre toutes les mesures utiles pour protéger les civils, y compris les réfugiés et les personnes déplacées qui vivent dans les zones proches de la frontière soudanaise et qui sont exposées aux attaques des Janjawids ou d'autres forces ; déployer des effectifs militaires chaque fois que c'est nécessaire pour protéger les civils, en accordant une attention particulière à la situation dans le sud-est du Tchad ;
- solliciter l'aide, si nécessaire, de la communauté internationale, notamment de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE), afin de renforcer ses capacités de protection, par exemple en déployant une force internationale dans les régions le long de la frontière avec le Soudan pour protéger les civils, y compris les réfugiés et les personnes déplacées ;
- prendre toutes les mesures possibles pour empêcher le recrutement de réfugiés à des fins militaires et l'enrôlement d'enfants soldats par les groupes armés opérant au Tchad, notamment par ceux qui sont opposés au gouvernement soudanais.

Le gouvernement soudanais doit :

- prendre toutes les mesures utiles pour empêcher de nouvelles incursions des Janjawids sur le territoire tchadien et pour désarmer ces derniers, conformément aux obligations qui incombent au Soudan en vertu de l'Accord de paix sur le Darfour ;
- coopérer pleinement avec les forces de maintien de la paix de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et renforcer son mandat afin qu'elle protège les civils au Darfour et empêche les attaques contre les civils au Tchad ;

- donner sans plus tarder son accord au déploiement rapide de forces de maintien de la paix des Nations unies au Darfour – conformément aux décisions de l’UA et du Conseil de sécurité de l’ONU – qui soient dotées d’un mandat fort leur permettant de protéger les civils, y compris les personnes déplacées.

L’Union africaine doit :

- rappeler au gouvernement soudanais qu’il a la responsabilité première de protéger les civils sur son territoire, notamment toutes les personnes déplacées, d’empêcher les attaques des Janjawids contre des civils au Tchad et de désarmer les Janjawids, conformément aux dispositions de l’Accord de paix sur le Darfour ;
- prier le gouvernement soudanais d’accepter sans plus attendre la passation de pouvoir entre la MUAS et une force de maintien de la paix des Nations unies qui serait dotée d’un mandat renforcé pour protéger les civils. Les États membres de l’UA peuvent apporter une contribution essentielle à la nouvelle force des Nations unies. L’UA et certains de ses membres ont un rôle majeur à jouer pour convaincre le gouvernement soudanais de coopérer pleinement avec l’ONU et de faciliter le déploiement rapide de soldats de la paix des Nations unies ;
- veiller à ce que, tant que le transfert entre la MUAS et l’ONU n’aura pas eu lieu, la MUAS reçoive tout le soutien dont elle a besoin, notamment sur les plans politique et financier, et à ce qu’elle prenne les mesures qui s’imposent pour remplir son mandat sous tous ses aspects, y compris en ce qui concerne « *la protection des populations civiles en danger* » comme l’a recommandé le président de la Commission de l’UA, Alpha Oumar Konaré, le 1^{er} juin 2006 ;
- adopter un programme clair et un calendrier d’actions visant à résoudre la crise des droits humains qui frappe actuellement le Darfour et l’est du Tchad. L’UA devrait notamment envisager d’imposer des sanctions contre le Soudan – comme le prévoit l’article 23 de l’Acte constitutif de l’UA, qui dispose que tout État membre qui « *ne se conformerait pas aux décisions et politiques de l’Union* » peut être frappé de sanctions – et de revoir l’accord adopté par l’Assemblée générale de l’UA en janvier 2006, selon lequel le Soudan occupera la présidence de l’UA en 2007 ;
- réfléchir à des mesures destinées à aider le gouvernement tchadien à assumer sa responsabilité de protéger les civils dans l’est du Tchad, notamment en renforçant la présence de la MUAS le long de la frontière soudanaise afin d’empêcher les incursions des Janjawids.

Le Conseil de sécurité des Nations unies doit :

- reconnaître que l’absence de protection des populations de l’est du Tchad a exposé les réfugiés, les personnes déplacées et les autres civils à des atteintes aux droits humains ; envisager l’adoption de mesures permettant d’aider le gouvernement du Tchad à s’acquitter de son devoir de protection, par exemple en déployant une force internationale dans certaines régions le long de sa frontière avec le Soudan, en fonction de ce qui est nécessaire pour assurer la protection des civils, y compris les réfugiés et les personnes déplacées ;
- faire déployer au Darfour une force de maintien de la paix dotée de toutes les ressources nécessaires au plus tard le 30 septembre 2006, date d’expiration du mandat de la MUAS – les soldats de cette force devraient être autorisés à utiliser tous les moyens nécessaires pour protéger les civils, conformément au chapitre VII de la Charte des Nations unies, dans le respect total des normes du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire ; veiller à ce que la force des Nations unies empêche que des attaques soient menées de l’autre côté de la frontière contre la population civile du Tchad ;

- prendre contre des hauts fonctionnaires du gouvernement soudanais de nouvelles sanctions ciblées s'ils empêchent le déploiement de la force des Nations unies ou contribuent, de quelque manière que ce soit, à des atteintes aux droits humains contre des civils ;
- soutenir les efforts déployés par l'Union africaine pour que la MUAS atteigne une capacité opérationnelle totale et encourager la MUAS à interpréter dans toute son ampleur le mandat aux termes duquel il doit protéger les civils jusqu'à la transition ;
- prendre toutes les mesures qui s'imposent pour la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies dans le cadre du conflit au Darfour, afin d'empêcher que des armes affluent vers cette région et vers les régions de l'est du Tchad touchées par le conflit ; les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies ont une responsabilité particulière à cet égard, compte tenu du rôle qu'ils jouent au niveau international dans le commerce des armes.

Fournir une aide humanitaire et veiller à ce que les organisations humanitaires et les observateurs des droits humains puissent se rendre sur place

Le gouvernement tchadien doit :

- fournir une aide humanitaire aux civils de l'est du Tchad, en particulier aux réfugiés et aux personnes déplacées, et demander aux organisations humanitaires de l'ONU et à d'autres organisations d'aide humanitaire de l'aider à renforcer ses capacités d'assistance et ses ressources de manière à les adapter aux besoins.

Les Nations unies doivent :

- veiller à ce que la population de l'est du Tchad, y compris les personnes déplacées, puissent bénéficier d'une aide humanitaire internationale ;
- s'assurer que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) dispose du soutien et du financement lui permettant de renforcer sa protection et son assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées se trouvant au Tchad.

Le gouvernement soudanais doit :

- permettre aux organisations humanitaires d'accéder à la région et d'y circuler librement et faciliter leurs opérations d'assistance, en particulier celles destinées aux personnes déplacées au Darfour et aux réfugiés qui ont quitté l'est du Tchad pour le Darfour ;
- autoriser les observateurs des droits humains à se rendre dans la région et à y circuler librement, notamment en accordant à Amnesty International et à d'autres organisations de défense des droits humains l'autorisation de se rendre dans le pays.

Faire cesser l'impunité pour les atteintes aux droits humains au Tchad et au Soudan

Le Conseil de sécurité des Nations unies doit :

- mettre en place une commission indépendante chargée d'enquêter sur les attaques menées contre les civils dans l'est du Tchad, d'identifier les crimes commis et de recommander des mesures visant à empêcher que d'autres ne soient perpétrés et à traduire les responsables en justice ; inviter à participer aux travaux de cette commission des personnalités de l'ONU et de l'UA spécialisées dans les droits humains, telles que le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, le représentant du secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, le rapporteur spécial sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ; rendre publiques ses conclusions et recommandations ;

- étendre la compétence de la Cour pénale internationale afin qu'elle recouvre tous les crimes de droit international commis dans l'est du Tchad depuis le 1^{er} juillet 2002 ;
- établir très clairement que la saisine de la Cour pénale internationale sur la situation au Darfour recouvre les crimes de droit international dont la perpétration a débuté au Darfour et s'est achevée dans un autre État, ce qui se justifie par l'étroite connexion entre les atteintes aux droits humains commises au Darfour et celles commises dans l'est du Tchad.

Le gouvernement soudanais doit :

- coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale, afin que les responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis au Darfour et dans l'est du Tchad soient traduits en justice, que les victimes obtiennent réparation et que les témoins soient protégés.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : Chad/Sudan: Sowing the seeds of Darfur – Ethnic targeting in Chad by Janjawid militias from Sudan

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – juin 2006.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>